

Frais de scolarité



CANDIDATS EN FORMATION INITIALE

FRAIS D'ADMISSION

Formations	Frais de dépôt du dossier	Frais pour les épreuves orales d'admission après acceptation du dossier
<ul style="list-style-type: none">• Assistant de Service Social• Éducateur Spécialisé• Éducateur Jeunes Enfants• Accompagnant Éducatif Social• Moniteur Éducateur• DEJEPS Animation sociale	40,00 €	80,00 €

Les frais de participation à l'entretien oral d'admission ne devront être acquittés qu'une fois l'acceptation du dossier confirmée.
Les frais d'inscription aux sélections ne pourront être remboursés quel que soit le motif évoqué.

FRAIS DE FORMATION

A régler au 1er septembre de chaque année scolaire.

Formations	Droits d'inscription	Frais de scolarité
<ul style="list-style-type: none">• Accompagnant Éducatif Social• Moniteur Éducateur	170,00 € (Remboursés aux élèves boursiers)	
<ul style="list-style-type: none">• Éducateur Spécialisé• Assistant de Service Social• Éducateur Jeunes Enfants	170,00 € (Remboursés aux élèves boursiers)	480,00 €

• DEJEPS Animation sociale voir page suivante, candidats salariés.

CANDIDATS REVALIDANTS

FRAIS POUR LES REDOUBLANTS DE FORMATION NON SALARIÉS

Les redoublants salariés ne sont pas concernés par ces tarifs, merci de contacter l'accueil.

Domaine de formation à représenter	Blocs de compétences à représenter	Frais
• 1 Domaine de Formation	1 ou 2 Blocs	200,00 €
• 2 Domaines de Formation	3 ou 4 Blocs	300,00 €

Au-delà de 2 Domaines de Formation ou de 4 Blocs à représenter, nous vous invitons à vous rapprocher du Responsable de la filière concernée afin d'établir un devis.

Frais de scolarité



CANDIDATS SALARIÉS

FRAIS D'ADMISSION

Formations	Frais de dépôt du dossier	Frais pour les épreuves orales d'admission après acceptation du dossier
<ul style="list-style-type: none">• Assistant de Service Social• Éducateur Spécialisé• Éducateur Jeunes Enfants• Accompagnant Éducatif Social• Moniteur Éducateur• DEJEPS Animation sociale	40,00 €	80,00 €

Les frais de participation à l'entretien oral d'admission ne devront être acquittés qu'une fois l'acceptation du dossier confirmée.
Les frais d'inscription aux sélections ne pourront être remboursés quel que soit le motif évoqué.

FRAIS DE FORMATION

A régler pour chaque année scolaire.

Prise en charge financière par l'OPCO, employeur, CPF...

*Devis sur simple demande : contact@ifme.fr

Formations	Droits d'inscription (Remboursés aux élèves boursiers)	Frais de scolarité	Frais pédagogiques
• Accompagnant Éducatif Social	170,00 €	480,00 €	6 804,00 €
• Moniteur Éducateur	170,00 €	480,00 €	6 600,00 €
• Éducateur Spécialisé	170,00 €	480,00 €	7 200,00 €
• Assistant de Service Social	170,00 €	480,00 €	8 300,00 €
• Éducateur Jeunes Enfants	170,00 €	480,00 €	9 000,00 €
• DEJEPS Animation sociale	170,00 € (Étude du dossier et validation de la recevabilité)		Salariés : 8 400,00 € Individuels : 5 605,00 €